

# Avis CHSCT SD du 4 mars 2020

AVIS	SUITES DONNEES PAR L'ADMINISTRATION
<p>Les représentant.es des personnels au CHSCT-SD12 s'inquiètent de l'augmentation des signalements concernant la présence d'amiante, en raison, notamment, du vieillissement de certains établissements scolaires et des écoles.</p> <p>Elles et ils demandent :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• un état des lieux des établissements scolaires du département. Il apparaît nécessaire qu'une cartographie soit dressée et que le niveau de risque soit connu.</li> <li>• que les personnels des établissements et des écoles concernés soient informés ainsi que les équipes de direction sensibilisées.</li> <li>• à Mme l'IA-DASEN, présidente du CHSCT-SD12, en lien avec les services de l'État, d'accompagner les collectivités territoriales sur cette question.</li> <li>• la mise à disposition des usagers des DTA dans tous les établissements et écoles du département et leur actualisation tous les 3 ans comme recommandé par l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif aux recommandations générales de sécurité et au contenu de la fiche récapitulative du DTA.</li> </ul> <p>Nous rappelons à l'Éducation nationale le devoir pour notre employeur d'assurer la protection de ses agents et des élèves.</p> <p>Objectif : prévenir les risques liés à l'amiante et accentuer la surveillance quant au vieillissement des bâtiments scolaires</p>	<p>Un recensement académique est en cours, concernant le département de l'Aveyron, un courrier demandant la remontée des dossiers techniques « amiante » sera envoyé aux directeurs d'école et chefs d'établissement. En raison de l'actualité, ce courrier devrait être envoyé lors de la prochaine année scolaire.</p> <p>Les personnels peuvent faire appel aux assistants de prévention. Ces derniers ont été formés aux risques liés à l'amiante lors de la formation continue de 2017-2018. Cette année la formation continue avait pour objet la formation des assistants de prévention ayant été nommés depuis moins de 3 ans afin d'avoir une base de connaissance commune. Cette formation n'a pu se tenir en raison de l'actualité.</p> <p>L'indisponibilité des DTA au sein des établissements peut être signalée via le document unique de l'application de prévention et gestion des risques.</p>
<p>Les représentants du personnel du CHSCT-SD de l'Aveyron demandent que tous les personnels Éducation nationale de notre département puissent bénéficier d'une formation aux RPS (risques psycho-sociaux) et au bien-être au travail.</p>	<p>Cette demande va être formulée auprès de la DAFPEN.</p>